



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 04/11/2024

OBJET : Résiliation de marché de travaux (cas de force majeure) – travaux école Pagnol

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation 23/10/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Luc FERJULE, Didier RICHERD

Procurations :

Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD

Carine RANSEAU à Emmanuelle SCHARFF

Ouda MECHAIN à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'article 1 4° de la délibération prise le 25 mai 2020 portant sur le vote des attributions de fonction du Conseil Municipal au Maire autorisé par la loi, il a été attribué à TEAM RENOV la rénovation des WC de l'école Pagnol pour un montant HT de 20 774,03€ le 2 juillet 2024 via le bon de commande n° 24D002176.

Compte tenu d'un accident très grave du prestataire, il nous a annoncé se retrouver dans l'incapacité physique de réaliser les travaux. Depuis, malgré l'envoi de mails, d'appels téléphoniques et d'un courrier recommandé pour planifier les travaux, ceux-ci sont restés sans réponse. Il est proposé la rupture de ce contrat.

Compte tenu qu'une facture a été réglée par mandat n° 1255 pour la somme 12 578,40€ afin de payer un acompte concernant les fournitures, le remboursement de cet acompte sera également demandé.

091/2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 069-216900092-20241104-0912024-DE

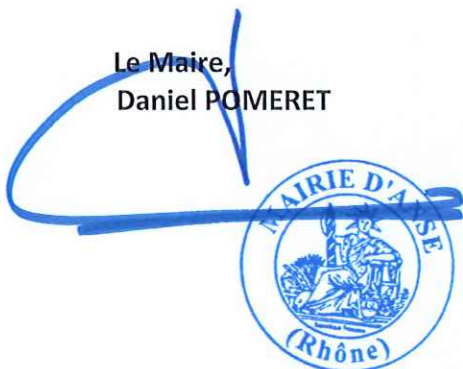


LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

- 1°) **APPROUVE** la rupture de ce contrat pour force majeure, effective à compter de sa notification
- 2°) **MANDATE** Monsieur le Maire pour demander le remboursement de l'acompte versé
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND